



communiqué

Date **Le 20 janvier 1994**

N° 10

Pour publication

NOMINATION DE CANADIENS APPELÉS À FAIRE PARTIE DES GROUPE SPÉCIAUX CHARGÉS DU RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS AUX TERMES DE L'ALENA

Le ministre du Commerce international, M. Roy MacLaren, et le ministre des Finances, M. Paul Martin, ont annoncé aujourd'hui la nomination des Canadiens appelés à faire partie des mécanismes binationaux de règlement des différends institués aux termes du chapitre 19 de l'Accord de libre-échange nord-américain. Ce chapitre prévoit le règlement obligatoire des différends en matière d'antidumping et de droits compensateurs par des groupes spéciaux binationaux.

Liste ci-jointe.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874